

Compétitions du 14 octobre 2017 sur le golf de Marcilly

Règles locales

On **place la balle**, sur toute partie tondu ras. On rappelle qu'une balle doit être **marquée** avant d'être relevée, nettoyée et placée (à moins d'une carte de score, sans se rapprocher du trou).

Toute **balle enfoncée dans son impact** peut être relevée, nettoyée et dropée sans pénalité sur **tout le parcours** (donc partout, **sauf dans les obstacles**).

Les **pierres dans les bunkers** sont des **obstructions amovibles**.

La **clôture électrique** bordant la propriété définit un hors-limite. Pour ce cas de hors-limite, **et celui-là seulement**, on bénéficie d'un free-drop **si le risque de toucher la clôture existe lors de l'exécution de votre coup** (drop à 1 club du point de dégagement le plus proche).

Au **trou 5, le bunker est un terrain en réparation** (free-drop à l'extérieur du bunker).

Les **drains effondrés** (et/ou gravillonnés), les **crevasses**, ainsi que les **ravines dans les bunkers** sont des **terrains en réparation** (si la balle est dans le bunker, free-drop dans le bunker **sans se rapprocher du trou** ; si c'est impossible, jouer la balle telle qu'elle repose ou dropper à l'extérieur du bunker, **avec 1 coup de pénalité**, en se reculant sur la ligne allant du trou à votre balle).

Les jeunes plantations **avec tuteur** (et leurs cuvettes) sont des **obstructions inamovibles**, il en est de même pour les parterres de fleurs situés entre les fairways.

Les chemins longeant le 12 et le 13, ainsi que tous les chemins en pierre et/ou sablés, sont des **obstructions inamovibles**.

Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller (ou recoller) à la partie qui vous précède**.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI
Délégué Régional du Golf d'Entreprise

